

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 19 juin 2025**

*Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11    Présents : 7    votants : 9

**Etaient Présents :**

**Myriam MULOT**, présidente,

**Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL, Christian FOSSOUL**, représentant le Conseil Municipal,

**Dominique BARNET**, représentant les personnes handicapées,

**Nathalie LEVEUF**, représentant la jeunesse et l'insertion

**Absents Excusés :**

**Chantal JARNIOU**, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

**Valérie PETIT**, représentant les familles nombreuses ;

**Florence SUQUET**, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

**Mme Dieinaba SY** est désignée secrétaire de séance.

**N° 2025-25 :Renouvellement de la convention pour la mise en place d'un coffre-fort numérique pour les bondevillais via l'association RECONNECT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Considérant** que le service coffre-fort numérique proposé par RECONNECT permet la création d'un nombre illimité de comptes bénéficiaires,

**Considérant** que cette plateforme d'hébergement en ligne permet notamment aux publics en situation de précarité de stocker et partager leurs documents de manière sécurisée,

**Considérant** que ce dispositif facilite l'accompagnement des structures sociales et sécurise le partage de documents,

**Considérant** que le CCAS souhaite reconduire ce partenariat en 2025,

**Considérant** que pour l'année 2025 le coût financier pour le CCAS représentera une prise en charge financière de 310.00 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

Par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

- **AUTORISE** Madame la Présidente à renouveler ladite convention pour l'année 2025.
- **ACTE** que la dépense sera imputée au compte 6188 du budget primitif 2025 du CCAS.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur*

Affiché le,

La Présidente du CCAS

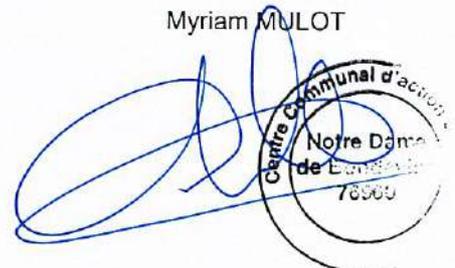
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20250626-2025-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

Myriam MULOT



Centre Communal d'Action Sociale  
Notre Dame de Bondeville  
76500

CONVENTION DE PARTENARIAT  
OFFRE « RECONNECT STANDARD »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'association Reconnect, association régie par la loi du 1er juillet 1901, constituée aux termes de ses statuts établis suivant acte sous seings privés à Paris en date du 23 septembre 2008, déclarée à la Préfecture de police de Paris le 24 septembre 2008, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel de la République Française du 25 octobre 2008, ayant son siège social situé sis 102-C, rue Amelot à PARIS (75011), représentée par son Président-Administrateur unique, Monsieur Frédéric FRANCHET, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Ci-après désignée « RECONNECT »

D'UNE PART,

ET :

CCAS de Notre Dame de Bondeville.....

représentée par ...*Mme. Myriam... MULO*

en sa qualité de ...*Présidente*.....

Ci-après désignée la « STRUCTURE SOCIALE »

D'AUTRE PART,

RECONNECT et CCAS de Notre Dame de Bondeville sont individuellement désignées la « Partie » et collectivement les « Parties ».

## I. DEFINITIONS

<b>Bénéficiaire :</b>	désigne la personne accompagnée au sein d'une Structure Sociale bénéficiant du Service Coffre-fort numérique directement et/ou indirectement par l'intermédiaire d'un Utilisateur Professionnel.
<b>Compte :</b>	désigne indifféremment un Compte Gestionnaire, un Compte Professionnel ou un Compte Bénéficiaire.
<b>Compte Bénéficiaire :</b>	désigne le Compte associé au Bénéficiaire et consistant en un espace personnel sécurisé lui permettant de jouir de l'ensemble des fonctionnalités du Service Coffre-fort numérique.
<b>Compte Gestionnaire :</b>	désigne le compte associé à un Gestionnaire d'une Structure Sociale et permettant d'initier la création de Comptes Professionnels de CCAS de Notre Dame de Bondeville.
<b>Compte Professionnel :</b>	désigne le Compte associé à l'Utilisateur Professionnel, créé depuis un Compte Gestionnaire, ou par un employé de RECONNECT à la demande du Gestionnaire d'une Structure Sociale, et permettant la création de Comptes Bénéficiaires ainsi que la gestion des Comptes Bénéficiaires affiliés à CCAS de Notre Dame de Bondeville.
<b>Convention de Partenariat :</b>	désigne le présent document présentant les conditions du partenariat entre CCAS de Notre Dame de Bondeville et RECONNECT, ainsi que leurs droits et obligations y afférents.
<b>Données Sensibles</b>	désigne, conformément au RGPD, les données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.
<b>Droits de Propriété Intellectuelle :</b>	désigne tous les droits, enregistrés ou non, afférents à des droits d'auteur, dessins et modèles, marques, noms commerciaux, noms de domaines, informations confidentielles, savoir-faire et autres droits de propriété intellectuelle au sens de l'Article 2 de la Convention de juillet 1967 établissant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
<b>Gestionnaire :</b>	désigne le référent Coffre-fort numérique de CCAS de Notre Dame de Bondeville, désigné conformément à l'article 3.3 par le responsable légal de CCAS de Notre Dame de Bondeville.

<b>Identifiant(s) :</b>	désigne les informations nécessaires à l'identification d'un Utilisateur sur le Site pour accéder au Service Coffre-fort numérique de RECONNECT. Chaque Utilisateur dispose d'un Identifiant unique et personnel.
<b>Mot de Passe :</b>	désigne les informations confidentielles, dont l'Utilisateur doit garder le secret, lui permettant, utilisé conjointement avec son Identifiant, de prouver son identité pour accéder à son Compte.
<b>Référent RECONNECT</b>	désigne l'interlocuteur privilégié de CCAS de Notre Dame de Bondeville désigné par RECONNECT pour assurer le suivi du Partenariat.
<b>Service Coffre-fort numérique :</b>	désigne le service de Coffre-fort numérique proposé par RECONNECT, tel que décrit au préambule et en <u>Annexe 1</u> de la Convention de Partenariat.
<b>Site :</b>	désigne le site internet de RECONNECT accessible à l'adresse <a href="http://www.reconnect.fr">www.reconnect.fr</a>
<b>Utilisateur :</b>	désigne toute personne utilisant le Service Coffre-fort numérique, c'est-à-dire les Bénéficiaires, les Utilisateurs Professionnels et/ou les Gestionnaire de CCAS de Notre Dame de Bondeville.
<b>Utilisateur Professionnel :</b>	désigne tout préposé de CCAS de Notre Dame de Bondeville ayant été désigné par cette structure pour avoir un Compte Professionnel sur le Service Coffre-fort numérique.

## 2. OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La Convention de Partenariat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles RECONNECT et CCAS de Notre Dame de Bondeville mettent à la disposition des Bénéficiaires suivis par CCAS de Notre Dame de Bondeville, ainsi que des Utilisateurs Professionnels et des Gestionnaires de celle-ci, le Service Coffre-fort numérique.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît avoir obtenu de RECONNECT toutes les informations utiles et nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation du Service Coffre-fort numérique proposé à ses attentes et objectifs avant de signer la Convention de Partenariat en pleine connaissance de cause.

### 3. PARTENARIAT ENTRE LES PARTIES

#### 3.1. Valeurs et ambitions communes des Parties

CCAS de Notre Dame de Bondeville et RECONNECT conviennent que toutes les actions menées conjointement ou individuellement dans le cadre de la Convention de Partenariat devront respecter les principes et objectifs suivants :

- **Œuvrer pour la valorisation sociale, la dignité et l'insertion professionnelle des Bénéficiaires et le rejet de toute forme de stigmatisation ;**
- **Promouvoir une démarche responsabilisante et participative des Bénéficiaires, susceptible de favoriser l'appropriation des outils proposés via le Service Coffre-fort numérique et de renforcer l'estime de soi ;**
- **Participer à faire vivre ce service mutualisé en invitant chacun à l'utiliser selon ses besoins.**

#### 3.2. Présentation du Service Coffre-fort numérique à CCAS de Notre Dame de Bondeville

Un ou plusieurs entretiens de présentation pourront être organisés par RECONNECT entre le Référent RECONNECT et le Gestionnaire de CCAS de Notre Dame de Bondeville pour présenter et expliquer le fonctionnement du Service Coffre-fort numérique aux Utilisateurs Professionnels désignés par CCAS de Notre Dame de Bondeville.

Ces entretiens pourront être organisés par téléphone ou auront lieu lors d'une ou plusieurs journées de formation et de prise en main du Service Coffre-fort numérique organisées par RECONNECT. Il est expressément convenu entre les Parties que les conditions tarifaires prévues à l'article 8 incluent exclusivement le prix d'une session de formation. Dans l'hypothèse où CCAS de Notre Dame de Bondeville souhaiterait bénéficier de sessions additionnelles, celles-ci seraient facturées séparément par RECONNECT selon un devis convenu d'un commun accord entre les Parties.

#### 3.3. Présentation de la mission de chacune des Parties

##### 3.3.1. Missions de RECONNECT

RECONNECT, dans le cadre du Partenariat, s'engage à :

- Mettre à disposition de CCAS de Notre Dame de Bondeville le Service Coffre-fort numérique ;
- Créer un Compte Gestionnaire à compter de la signature de la Convention de Partenariat :

- Permettre la création d'un nombre illimité de Comptes Professionnels via le Compte Gestionnaire de CCAS de Notre Dame de Bondeville ;
- Permettre la création d'un nombre illimité de Comptes Bénéficiaires via les Comptes Professionnels de CCAS de Notre Dame de Bondeville;
- Organiser des sessions de formation et de sensibilisation auprès des Utilisateurs Professionnels de CCAS de Notre Dame de Bondeville (dans les conditions prévues à l'article 3.2) et transmettre à celle-ci des supports de présentation du Service Coffre-fort numérique (flyers à destination des Bénéficiaires, etc.) ;
- Assurer la sécurité et la confidentialité des contenus stockés via le Service Coffre-fort numérique, ainsi que des Identifiants et Mots de Passe des Utilisateurs ;
- Assurer la maintenance du Service Coffre-fort numérique.

### 3.3.2. Missions de CCAS de Notre Dame de Bondeville

CCAS de Notre Dame de Bondeville, dans le cadre du Partenariat, s'engage à :

- Promouvoir auprès des Bénéficiaires l'utilisation du Service Coffre-fort numérique selon les besoins de ces derniers, en assurant leur sensibilisation et leur formation aux fonctionnalités de l'outil ;
- Assurer la formation des Utilisateurs aux fonctionnalités du Service Coffre-fort numérique ;
- Informer les Utilisateurs des règles encadrant le recours au Service Coffre-fort numérique, notamment en leur communiquant les Conditions Générales du Service Coffre-fort numérique (telles que détaillées en Annexe 2 et sur le Site) et de s'assurer de leur respect par les Utilisateurs de CCAS de Notre Dame de Bondeville ;
- Assurer la sécurité et la confidentialité des contenus stockés via le Service Coffre-fort numérique, ainsi que des Identifiants et Mots de Passe.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît et accepte que les créations de Comptes Bénéficiaires sont de son ressort, que ce soit de son initiative ou de celle du Bénéficiaire. La charge de la présentation du Service Coffre-fort numérique, de l'ouverture des Comptes Professionnels et des Comptes Bénéficiaires, ainsi que de l'ajout des documents numérisés dans le Service Coffre-fort numérique, incombe à CCAS de Notre Dame de Bondeville et/ou aux Bénéficiaires, avec l'accompagnement des Utilisateurs Professionnels.

### 3.4. Suivi de l'exécution de la Convention de Partenariat

Les Parties conviennent de collaborer activement et en toute bonne foi dans le cadre de l'exécution de la Convention de Partenariat et, s'engagent notamment, à se tenir mutuellement informées et à se communiquer spontanément tous événements, informations, documents, méthodes ou autres éléments utiles dans l'exécution des tâches qui leur incombent, ou susceptibles de retarder ou entraver l'exécution du Partenariat, et ce dans les meilleurs délais.

A cette fin, CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à désigner un interlocuteur privilégié (le « Gestionnaire ») chargé avec le Référent RECONNECT de la coordination du suivi de l'exécution du Partenariat. Ces deux interlocuteurs veillent d'une manière générale à la bonne exécution de la Convention de Partenariat et ont pour mission d'examiner plus en détail les points techniques, fonctionnels ou organisationnels du Partenariat.

CCAS de Notre Dame de Bondeville s'engage à donner au Gestionnaire les pouvoirs nécessaires pour prendre et mettre en œuvre les décisions nécessaires à la meilleure exécution possible de la Convention de Partenariat.

### 3.5. Gestion des objectifs du Partenariat

Le Service Coffre-fort numérique permet la création des Comptes et l'ajout de documents sans contrainte d'horaires ni de lieux, donnant ainsi toute liberté d'organisation à CCAS de Notre Dame de Bondeville pour proposer le Service Coffre-fort numérique aux Bénéficiaires. C'est donc à cette dernière de se donner les moyens suffisants pour rendre le Partenariat effectif tant en termes qualitatifs sur le suivi des Bénéficiaires ayant ouvert un Compte, que quantitatifs sur le nombre de Comptes ouverts durant l'année. Ce point pourra être évalué, notamment à l'occasion d'un examen annuel entre les Parties.

## 4. CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE COFFRE-FORT NUMERIQUE

### 4.1. Caractéristiques du Service Coffre-fort numérique

Les principales caractéristiques du Service Coffre-fort numérique sont présentées en Annexe 1 de la Convention de Partenariat, ainsi que dans les Conditions Générales du Service détaillées en Annexe 2.

### 4.2. Configuration matérielle et logicielle minimale requise pour le fonctionnement du Service Coffre-fort numérique

Afin de permettre une utilisation optimale du Service Coffre-fort numérique, CCAS de Notre Dame de Bondeville devra disposer:

- Un poste informatique en fonctionnement, d'un accès internet et d'un navigateur internet ;
- D'un dispositif de capture d'image (scanner, appareil photo...) en fonctionnement, correctement relié audit poste informatique.

Il appartient à CCAS de Notre Dame de Bondeville de vérifier la compatibilité de ses équipements informatiques avec la configuration minimale requise susvisée pour pouvoir être en mesure d'utiliser le Service Coffre-fort numérique. A cet effet, RECONNECT décline toute

responsabilité en cas de non fonctionnement du Service Coffre-fort numérique dus à un dysfonctionnement desdits équipements de CCAS de Notre Dame de Bondeville.

Par ailleurs, il appartient à la STRUCTURE SOCIALE de protéger ses équipements informatiques pour les protéger des virus, logiciels espions et autres parasites de nature intrusive et/ou destructive.

#### 4.3. Gestion des Comptes

Le Service Coffre-fort numérique est fourni aux Utilisateurs par l'intermédiaire de CCAS de Notre Dame de Bondeville.

Le Compte Gestionnaire de CCAS de Notre Dame de Bondeville est créé par RECONNECT après la signature par les deux Parties de la Convention de Partenariat.

Le Gestionnaire de CCAS de Notre Dame de Bondeville est ensuite en charge de la création des Comptes des Utilisateurs Professionnels, qui encadrent eux-mêmes la création des Comptes des Bénéficiaires.

L'administration et la gestion des Comptes des Utilisateurs de CCAS de Notre Dame de Bondeville est assurée par le Gestionnaire et les Utilisateurs Professionnels de celle-ci. Le Référent RECONNECT assure auprès de CCAS de Notre Dame de Bondeville une assistance en cas de difficultés dans la gestion des Comptes de ses Utilisateurs (via le chat en ligne disponible sur le Site ou, en cas de besoin, par téléphone).

## 5. ENGAGEMENTS DES PARTIES

### 1.1. Engagements de RECONNECT

#### 1.1.1. Disponibilité du Service Coffre-fort numérique

L'accès au Service Coffre-fort numérique est disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, sous réserve du fonctionnement normal des équipements de CCAS de Notre Dame de Bondeville et, en particulier, de ses réseaux informatiques et Internet.

CCAS de Notre Dame de Bondeville reconnaît et accepte sans réserve que RECONNECT ne souscrit qu'une obligation de moyens à cet égard et se réserve la possibilité d'interrompre l'accessibilité au Service Coffre-fort numérique, notamment dans les hypothèses suivantes et sans que cette liste ne puisse être considérée comme limitative et exhaustive : (i) pour les besoins des opérations de maintenance du Service Coffre-fort numérique, en ce compris les mises à jour, (ii) pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités du Service